

COMMUNE DE VAUREAL

DECISION N° 2026/38

NOMENCLATURE ACTES :

7.5 Subventions

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 2/03/2026 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 relative aux compétences déléguées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire, notamment les demandes d'attribution de subventions auprès de tous les organismes financeurs,

CONSIDERANT la formalisation par la ville d'un plan d'actions intitulé « VAUREAL 2030 » composé de 3 objectifs :

- 1- Sobriété énergétique : réduire de 60% la consommation d'énergie des bâtiments communaux,
- 2- Produire une énergie décarbonée,
- 3- Réduire de 30% les consommations d'eau potable,

CONSIDERANT l'objectif des élus de massifier la rénovation du patrimoine bâti et le recours aux énergies renouvelables,

CONSIDERANT la volonté de réaliser des économies d'énergies grâce à la réduction des volumes à chauffer, la suppression ou la réduction des puits de lumière, la ville souhaite engager les travaux suivants au cinéma « l'Antarès » :

- Pose d'une cloison vitrée pour l'accès au cinéma permettant d'améliorer les performances acoustiques et thermiques du bâtiment tout en préservant les apports de lumière naturelle,
- Fermeture du puits de lumière en polycarbonate permettant de conserver la chaleur dans l'accueil du cinéma,

CONSIDERANT la possibilité de répondre à l'appel à projet « Investissement culturel – Aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements » du Conseil Régional d'Ile-de-France,

DECIDE,

ARTICLE 1 - De présenter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, une demande de subvention d'un montant estimatif de 17.683,03 € représentant 30% du montant total hors taxes estimé des travaux.

ARTICLE 2 – La recette sera inscrite au chapitre 13 du budget 2026 de la collectivité.

ARTICLE 3 : La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Vauréal, le 28 mai 2026

Monsieur le Maire de Vauréal,

Raphaël LANTERI



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de publication en ligne :

..... **29 MAI 2026**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

TRAVAUX DE LIMITATION DES DEPERDITIONS, REDUCTION DES VOLUMES A CHAUFFER A L'ANTARES

TRAVAUX DE LIMITATION DES DEPERDITIONS, REDUCTION DES VOLUMES A CHAUFFER A L'ANTARES					
coût prévisionnel travaux		financement REGION IDF		PART COMMUNALE	
montant HT	montant TTC	subvention	taux	HT	TTC
58 943 €	68 835 €	17 683 €	30%	41 260 €	51 152 €

Taux de subventionnement total pour l'opération : **30%**

Vaureal le : 26 mai 2026

Raphaël LANTERI
Maire de vaureal

Vice-Président de l'Agglomération de Cergy-Pontoise

